

# COMMISSION MIXTE LUTHÉRO-RÉFORMÉE SUR LE CHEMIN DE LA COMMUNION ECCLÉSIALE 1989

---

## AVANT-PROPOS

En 1982, après une décennie de conversations entre les représentants de l'Alliance réformée mondiale (ARM) et de la Fédération luthérienne mondiale (FLM), la décision fut prise de reprendre un dialogue théologique à un niveau international. En 1983 et 1984, l'ARM et la FLM acceptaient une série de recommandations stipulant la composition et le mandat d'une Commission mixte luthéro-réformée. Le dialogue international devait s'appuyer sur les accords régionaux déjà conclus, notamment la Concorde de Leuenberg en Europe, et répondre aux besoins des Églises membres, particulièrement en Asie, Afrique et Amérique latine.

La Commission mixte fut donc nommée et tint sa première session à Genève, en 1985. Les trois réunions annuelles prévues dans ce plan eurent lieu successivement à Chicago (1986), Driebergen (1987) et Budapest (1988). Ces rencontres ne comportèrent pas seulement des débats théologiques, mais s'efforcèrent aussi d'évaluer concrètement les relations luthéro-réformées dans diverses parties du monde. C'est la raison pour laquelle notre rapport conjugue à la fois des affirmations théologiques, des informations et des recommandations. Nous avons tenté de les situer dans le contexte de notre compréhension actuelle de l'Évangile et de la mission de l'Église dans le monde.

Nous recommandons ce rapport aux Églises membres des organismes mondiaux qui nous ont mandatés, avec l'espoir qu'il affermira les relations déjà existantes, fera progresser celles qui se trouvent à des stades divers de développement et stimulera les efforts en vue de créer des liens, là où ceux-ci n'existent pas encore. Nous tenons beaucoup à notre héritage commun de la Réforme. Nous sommes convaincus de la contribution importante et dynamique qu'il peut apporter, tant à nos relations proprement luthéro-réformées, qu'au cadre plus large du mouvement œcuménique auquel les Églises luthériennes et réformées participent activement.

James B. TORRANCE, Président réformé

Gyula NAGY, Président luthérien

Pâques 1989

## INTRODUCTION

1. La passion pour le renouveau de l'Église, à la lumière de l'Évangile, donna naissance aux Églises luthériennes et réformées, il y a quatre siècles et demi. Cette passion demeure vivante aujourd'hui parmi nous, les héritiers de la Réforme. Nos deux traditions sont pleinement engagées dans le mouvement œcuménique, soucieuses de renouveler notre fidélité au témoignage et au service chrétiens et de rendre visible l'unité de l'Église du Christ.

2. C'est donc avec consternation qu'il nous faut reconnaître la désunion dont nous avons si souvent fait l'expérience depuis les premières heures de l'existence de nos Églises. Elle existe en dépit de nos racines historiques et théologiques communes dans la Réforme du

seizième siècle, et malgré l'accord profond que nous constatons aujourd'hui dans notre enseignement de l'Évangile, et dans notre vie culturelle.

3. Notre désarroi se fonde sur :

4. – les condamnations mutuelles prononcées par les Églises luthériennes et réformées au seizième siècle ;

5. – l'incapacité permanente de nos Églises à déclarer entre elles la communion de chaire et d'autel/table, dans bien des parties du monde. En conséquence la Sainte-Cène, qui est anticipation de notre unité dans le règne final de Dieu, devient un signe de notre rupture. Nous allons à l'encontre de l'intention du Christ qui voudrait nous faire partager ce repas sacramentel entre frères et sœurs ;

6. – le refus de certaines de nos Églises d'accepter pleinement et réciproquement les ministères ordonnés, refus qui se manifeste dans la pratique de réordination de ceux qui demandent à être reçus dans le ministère chez l'autre ;

7. – l'incapacité générale de profiter des possibilités existantes d'actions communes de témoignage, de service et de mission, qui seraient une expression commune de notre foi.

8. Nous reconnaissons qu'une telle existence séparée est maintenant intolérable. En tant qu'Églises, nous sommes appelées à vivre conformément à la venue du règne de Dieu, dont Jésus-Christ est l'annonciateur et les prémices. Une telle vision nous incite à vivre comme des frères et sœurs en Christ. Aujourd'hui nous comprenons plus clairement et de manière plus pressante ce chemin vers l'unité que proclame le message du Christ et que réclame le règne de Dieu. Les motifs de ce discernement actuel et du sens de l'urgence qu'il entraîne, méritent d'être précisés :

9. – À partir de notre héritage de la Réforme, nous avons le souci commun de porter témoignage au caractère inconditionnel du libre don de la grâce. Dieu nous accepte uniquement par grâce. Si nous voulons être fidèles à ce témoignage, il faut que nous nous acceptions aussi librement et inconditionnellement les uns les autres que Dieu nous accepte en Christ. Dieu ne nous accepte pas parce que nous lui offrons un culte luthérien ou réformé. Il n'existe qu'un seul sacrifice acceptable à Dieu : celui qui nous a été offert par Dieu lui-même en Christ. Nous n'avons rien à offrir, sauf en lui. Le maintien d'une division dans la vie de la Parole et des Sacrements, de témoignage et de service entre ceux qui reconnaissent un consensus substantiel dans leur enseignement de l'Évangile, constitue un démenti à la signification profonde de la grâce. En signe de reconnaissance pour la proposition gratuite de réconciliation que le Christ nous a faite en son corps, nous croyons qu'il faut, à notre tour, montrer un style de vie réconcilié dans notre existence d'Églises.

10. – L'appel à la mission dans ce monde exige de notre part une communion plus totale. Vivre autrement que comme des sœurs et des frères réconciliés, affaiblit notre témoignage et notre capacité d'action efficace en mission. Des pas significatifs ont cependant déjà été effectués par nos Églises, dans plusieurs pays, afin de s'unir plus étroitement à cause des possibilités missionnaires qui existent. Nous percevons cette urgence dans le monde entier, que le contexte missionnaire soit celui d'une indifférence sécularisée et d'une opposition à la religion, celui d'une présence vivante d'autres religions, ou celui de carences sociales et de souffrances énormes et tragiques. Nous serons jugés peu aptes à notre mission si nous ne sommes pas capables de répondre ensemble aux occasions pressantes et présentes de témoignage.

11. - Au cours des vingt dernières années, les conclusions persistantes et impressionnantes des dialogues entre nos Églises affirment qu'il n'existe pas de barrière insurmontable à une communion plus pleine. Les condamnations du XVI<sup>e</sup> siècle ont été déclarées inapplicables aujourd'hui par beaucoup d'Églises luthériennes et réformées. Les différences théologiques restantes ont été qualifiées d'importantes, mais ne justifiant pas une division entre nos Églises. Une pleine communion de chaire et d'autel/table, ou même une union organique donnent aujourd'hui déjà leur empreinte à la vie ecclésiastique de millions de nos membres luthériens et réformés.

12. Nous interprétons une telle évolution et une telle perception comme autant d'appels pressants de Dieu. Nous ne pouvons y obéir qu'en faisant des efforts résolus et énergiques, afin de rendre notre unité plus visible et plus profondément vécue. De simples efforts de rapprochement formels et tièdes ne suffiront pas. Il faut franchir activement les portes que Dieu nous ouvre aujourd'hui, saisissant les occasions qu'il place devant nous.

13. Nous nous réjouissons des progrès réalisés par certaines de nos Églises, en vue d'une communion accrue et d'une mission plus partagée. D'une part, nous nous sentons privilégiés de pouvoir partager et confirmer leur témoignage. D'autre part, nous cherchons à encourager les Églises parmi nous qui cheminent avec plus de difficultés vers l'unité.

14. Nous reconnaissons qu'une unité luthéro-réformée se réalisera dans le cadre d'une plus large obéissance à l'unité avec tous nos frères et sœurs en Christ. En effet, nos Églises sont en dialogue et en intercommunion avec d'autres Églises partenaires. En tant que cohéritiers de la Réforme, nous croyons que notre appel à l'unité est conforme au mouvement œcuménique plus large auquel nous appartenons. En fait, nous croyons que ce n'est qu'en franchissant un pas d'obéissance visible après l'autre que nous serons capables de frayer notre chemin à travers les méandres qui nous attendent sur la voie d'une pleine unité de l'Église.

15. L'objectif de notre rapport est triple :

- clarifier la nature spécifique de l'unité luthéro-réformée ;
- étudier nos diversités qui enrichissent, mais quelquefois entravent notre vie commune ;
- faire des recommandations en vue d'une communion plus totale de l'ensemble de nos Églises.

Nous entendons que ces recommandations soient compatibles avec la position prise par chacun d'entre nous dans son dialogue avec d'autres partenaires.

16. En recherchant l'unité au sein de nos deux communions, notre souci est d'illustrer cette unité dans la diversité qui est en Dieu. Nous aimerions que nos Églises soient le signe et le témoignage au monde de cette unité et de cette communion que Dieu veut pour tous.

## **I - NOTRE FOI COMMUNE**

17. À partir de notre héritage commun dans la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, nous, les Églises luthériennes et réformées à travers le monde, professons que nous sommes un en Jésus-Christ. Au sein de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, par la lumière de l'Évangile et des Symboles de l'Église indivise, avec les saints de tous les âges, nous croyons en un Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

18. Le monde et la famille humaine doivent leur existence à la grâce de ce Dieu trinitaire qui nous a créés à son image divine. Nous reconnaissons qu'en dépit de notre abus de la création et de notre mépris de la communion humaine, l'avenir de notre monde et notre destinée humaine sont déterminés par la grâce qui dépasse toute intelligence et tout mérite. Les objectifs de Dieu ont été révélés et réalisés en tant que promesse gratuite en Jésus-Christ notre Seigneur. Nous croyons que le Saint-Esprit rendra possible l'accomplissement de cette promesse par la venue du royaume de Dieu dont le Christ ressuscité est les prémices.

19. Jésus-Christ est l'unique fondement de l'Église. Il vécut une vie de guérison et d'enseignement, fut crucifié et ressuscita à nouveau pour nous. Il se révèle dans les Saintes Écritures et est confessé dans les symboles de l'Église. Ensemble, nous partageons le souci évangélique de la Réforme de proclamer la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ pour nous, Évangile, centre des Écritures.

20. Notre salut est pleinement réalisé en Christ qui a accompli pour nous les promesses et la loi. Il nous a réconciliés avec Dieu et les uns avec les autres. Il nous a unifiés en son corps unique. Maintenant Christ nous appelle par le Saint Esprit. En union avec lui-même, il nous demande de participer à sa communion avec le Père, à son intercession pour le monde, à la mission pour laquelle son Père l'a envoyé dans le monde, à son ministère permanent de service auprès de l'humanité nécessiteuse tout entière.

21. Nous sommes justifiés par la grâce de Dieu et non pas par nos propres œuvres. Ainsi, nous sommes appelés à être en communion avec Dieu et les uns avec les autres, non pas sur la base de notre réussite, mais par la force du don divin. Dieu nous accepte dans sa communion, non pas parce que nous sommes acceptables en fonction de ses normes – la loi de Dieu – mais parce que, par la grâce de Dieu, les barrières qui nous séparent de lui ont été rompues en Christ. Nous sommes donc appelés à nous accepter les uns les autres, en tant que disciples, et dans un difficile exercice d'obéissance, aussi librement et inconditionnellement que Dieu nous a acceptés en Christ.

22. Nous vivons par la seule foi, recevant le pardon de Dieu dans une repentance quotidienne et le don de la vie nouvelle en Christ, dans l'espérance de l'accomplissement des intentions de Dieu pour toute la création dans son royaume.

23. Jésus-Christ seul est la Parole de Dieu. Christ se donne lui-même à nous pour être connu et aimé à travers le témoignage prophétique et apostolique de l'Ancien et du Nouveau Testament. Christ vient à nous à toutes les époques par le Saint-Esprit, dans la proclamation de l'Évangile et l'administration des Sacrements, du Baptême et de la Sainte Cène.

24. Par le culte, dans la richesse et la diversité de nos différentes traditions, nous participons par l'Esprit à l'adoration et aux intercessions du Christ qui est le seul prêtre dans l'Église. Nous sommes acceptés par son seul sacrifice, et par lui, en tant que membres du seul corps, nous avons accès au Père par l'Esprit unique. La proclamation de l'Évangile, ainsi que le baptême, l'eucharistie et le ministère, constituent les dons du Christ à son Église. C'est par ces dons de l'Esprit que Christ nous rend participants à son Baptême unique, qu'il nous nourrit à sa table, en tant que membres de son unique corps et qu'il partage avec nous son ministère de réconciliation. Tous ces dons sont vitaux à notre identité d'Église chrétienne, pour sa continuité et son renouveau permanent.

25. Il n'y a pas de domaine dans la vie, ni dans l'ensemble de la création qui n'appartienne pas à Jésus-Christ. Il nous envoie dans le monde entier pour être un signe du royaume de

Dieu, pour annoncer et vivre l'Évangile de la réconciliation en un souci commun pour la justice, la liberté, la paix et la sauvegarde de la création.

26. Finalement, en tant qu'Églises luthériennes et réformées nous affirmons que la véritable unité de l'Église nécessite seulement un plein accord sur le véritable enseignement de l'Évangile et l'administration correcte des sacrements.

## **II – SUR LA VOIE D'UNE COMMUNION ECCLÉSIALE**

27. Bien que certaines formes de communion ecclésiale luthéro-réformée existent déjà depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est qu'au cours de décades récentes qu'un accord de fond sur notre foi commune fut redéfini. Il motive un nouveau souci pour l'unité de l'Église et a fait progresser la pleine communion entre nos deux branches, héritières de la Réforme. Dans un certain nombre de régions du monde, les Églises luthériennes et réformées existent côte à côte. Dans d'autres, l'une ou l'autre tradition confessionnelle est majoritaire, la seconde représentant une minorité distincte. Dans d'autres régions encore, on ne trouve que l'un de ces partenaires. L'histoire qui a produit une telle variété de situations et les attitudes que ces situations engendrent, ne sont pas sans signification sur la voie de la communion ecclésiale.

28. On ne saurait par conséquent décrire de manière uniforme l'état actuel des relations luthéro-réformées ; il faudra nous contenter d'une sélection de rapports sur des situations précises.

### **Concorde de Leuenberg et communion ecclésiale**

29. Après de longues négociations, les représentants des Églises luthériennes, réformées et unies en Europe ont formulé leur consensus dans la Concorde de Leuenberg (1973)<sup>1</sup>. Ils proposèrent que ces Églises, sur cette base, se déclarent en pleine communion les unes avec les autres. Cet accord est structuré de manière très simple. Il débute par le changement de situation depuis la Réforme, puis décrit la perception commune de l'Évangile : Dieu justifie en Jésus-Christ tous ceux qui croient et se donne gratuitement par le Saint-Esprit dans la proclamation de la Parole et la célébration des Sacrements. Le document examine ensuite les condamnations doctrinales prononcées au cours de l'histoire et montre qu'elles ne sont plus applicables aux partenaires engagés aujourd'hui dans le dialogue. Les thèmes traités sont dans l'ordre : la Sainte-Cène, la christologie et la prédestination. Les Églises déclarent en conclusion :

- qu'elles sont une dans leur compréhension de l'Évangile ;
- que les condamnations exprimées dans les anciens documents confessionnels ne s'appliquent plus aux positions doctrinales actuelles des Églises signataires ;
- qu'elles s'offrent mutuellement la communion de chaire et d'autel ; ceci inclut la reconnaissance réciproque des ministères ordonnés, ainsi que la possibilité d'une inter-célébration de la Sainte-Cène.

30. Il faut maintenant que cette communion se réalise et s'affirme dans la vie des Églises et des communautés locales. La compréhension commune de l'Évangile sur laquelle se fonde cette communion ecclésiale doit être encore approfondie, mise en œuvre à la lumière du témoignage des Saintes Écritures. Sa pertinence doit être constamment démontrée dans le contexte actuel. C'est la raison pour laquelle les Églises de Leuenberg sont engagées dans un dialogue théologique permanent et une recherche de témoignage

et de service communs dans le monde. Puisque ces efforts se situent à *l'intérieur d'une communion*, ils peuvent être considérés comme le résultat le plus significatif de la Concorde.

31. La Concorde de Leuenberg est un défi pour la communion entre Églises luthériennes et réformées à travers le monde. Il faut en premier lieu souligner ce véritable progrès ; il faut compter les entretiens de Leuenberg parmi les quelques dialogues bilatéraux qui ont abouti à une déclaration de communion ecclésiale. Les Églises européennes ont, de ce fait, fait un pas qu'aucune Église luthérienne ou réformée, où que ce soit dans le monde, ne peut simplement ignorer.

32. La Concorde de Leuenberg pose aussi des questions difficiles aux Églises signataires. En certains endroits, la déclaration de communion ecclésiale n'a eu pratiquement aucune conséquence dans la vie des communautés locales, et cela même après quinze ans. Un accord théologique *per se* est insuffisant ; il faut le traduire dans des situations concrètes, avec ses conséquences liturgiques, spirituelles, pratiques et structurelles. Pour l'instant, les Églises luthériennes et réformées d'Europe se trouvent devant la difficulté de passer de la simple déclaration à la réalisation de la communion ecclésiale. Soixante-seize Églises d'Europe et quatre d'Amérique latine ont signé cette Concorde. Certaines l'ont incluse dans leurs constitutions. Aux Pays-Bas, c'est sur la base de la Concorde de Leuenberg que l'Église luthérienne minoritaire a rejoint les deux Églises réformées majoritaires, s'engageant dans un processus d'union ecclésiale.

### **Églises Unies**

33. En certains endroits, des Églises réformées et luthériennes sont devenues des Églises unies. Les exemples les plus anciens sont ceux de la République démocratique et de la République fédérale allemandes. Ils reflètent des développements historiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle en Allemagne, et ne peuvent être compris correctement qu'en prenant en compte le fond politique de l'époque. Il faut se rappeler que la formation de ces Églises constitua un facteur essentiel d'émigration luthérienne vers les États-Unis d'Amérique et ailleurs. Il déclencha en Allemagne un mouvement de plus grande prise de conscience luthérienne.

34. Il est caractéristique que la constitution de ces Églises unies en Allemagne se réfère à la fois aux confessions luthériennes et réformées. L'ordination au ministère se fait, au choix du candidat, sur la base de l'une ou l'autre confession. Récemment, ce modèle d'union n'a guère servi ailleurs. L'Église tchèque des Frères constitue, elle, un modèle européen plus homogène dans sa manière d'englober les deux traditions. En Autriche nous avons affaire à un autre modèle encore. Là, des paroisses réformées et luthériennes vivent en union administrative, tout en gardant leur caractère confessionnel séparé.

35. Un autre type d'union d'Églises fut réalisé en 1975 en Éthiopie. Au cours de la période missionnaire qui précéda l'occupation italienne, il existait une parité complète entre les groupes « évangéliques » qui n'étaient pas touchés par les problèmes confessionnels particuliers. Le souci de l'unité augmenta pendant l'occupation, lorsque les missionnaires quittèrent le pays. Après l'occupation, ces efforts en vue d'une unité ecclésiale furent contrecarrés par la sensibilité confessionnelle des missionnaires revenus. En conséquence, il y eut la constitution de deux Églises : Bethel (presbytérienne) et Mekane Yesu (luthérienne). En 1973, Bethel devint un synode, au sein des synodes luthériens autonomes de l'Église évangélique éthiopienne Mekane Yesu. Alors même que les communautés luthériennes et réformées conservent leur spécificité propre, elles

constituent une même Église. Récemment, elles ont produit une liturgie commune qui cherche à incorporer les deux traditions luthérienne et réformée.

### **Églises en dialogue**

36. Un troisième groupe d'Églises luthériennes et réformées s'efforce de réaliser une communion ecclésiale future, sur la base de leur compréhension commune de l'Évangile. Les deux exemples proposés ici démontrent l'influence des facteurs géographiques et historiques. Ils sont certainement représentatifs d'autres situations.

#### 37. Indonésie

Dans leur titre respectif, les Églises protestantes en Indonésie expriment généralement moins leur caractère confessionnel que leur identité ethnique ou régionale. Ceci est le résultat de l'ancienne politique gouvernementale coloniale qui n'autorisait qu'une seule société missionnaire au sein d'une communauté ethnique particulière. C'est pour cela que les Églises d'Indonésie ont, en général, une compréhension d'elles-mêmes plus ethnique et régionale que confessionnelle. Cette compréhension d'elles-mêmes a également été conditionnée par le pluralisme religieux de la nation, au sein de laquelle, outre le christianisme (officiellement subdivisé en religions catholique et protestante), sont également reconnus : l'islam (religion majoritaire), le bouddhisme et l'hindouisme.

38. Un conseil d'Églises fut créé en 1950, afin d'exprimer et de favoriser un mouvement vers une seule Église. Un pas plus décisif fut franchi en 1984 par la constitution d'une Communion d'Églises fondée sur un consensus explicité dans « Cinq documents sur l'Unité ». Ces cinq documents sont :

1. directives pour une mission commune des Églises ;
2. perception commune de notre foi chrétienne universelle en Indonésie ;
3. reconnaissance et acceptation mutuelles de toutes les Églises membres ;
4. discipline fondamentale pour la communion des Églises ;
5. indépendance en théologie, ressources et finances.

39. « Les directives pour une mission commune » s'ouvrent sur une déclaration fondamentale que chaque Église est une manifestation de l'Église une, sainte, catholique et apostolique. En tant que telle, elle est appelée, en chaque lieu et à travers tous les âges :

- à proclamer la Bonne Nouvelle à l'ensemble de la création (Marc 16,15) ;
- à manifester l'unité du corps du Christ, par une variété de dons, mais en un même Esprit (1 Cor 12,4) ;
- à servir chacun dans l'amour et à accomplir la justice pour tous (Marc 10,45 ; Luc 4,18 ; 10,25-37 ; Jean 15,16).

40. Sur la base de cette déclaration, les « directives » comportent des chapitres sur l'unité, le témoignage et la proclamation, la participation et le service dans le développement, les relations et la coopération avec le gouvernement, les relations avec d'autres communautés, les relations œcuméniques et l'application de ces directives. Dans la section relative à la reconnaissance et l'acceptation mutuelle, la communion de chaire et de table/autel est aussi reconnue officiellement.

41. La nécessité d'une mission commune en Indonésie constitua le point de départ d'une communion d'Églises. Elle rejoint en partie l'effort du gouvernement de former une nation

cohésive à partir de la variété de groupes ethniques établis. Les Églises sont confrontées ensemble au défi suivant : l'obéissance à l'ordre missionnaire dans une société religieusement pluraliste, en même temps que la construction d'une société cohésive au sein de la nation. La communion d'Églises est donc engagée dans un processus ouvert et continu.

42. De tels développements ont conduit les Églises luthériennes et réformées, en particulier, à une pleine communion qui inclut la reconnaissance mutuelle des ministères ordonnés. Grâce à des programmes communs d'enseignement pour les laïcs, et pour les pasteurs, on tente alors de résoudre des différences qui persistent, concernant la discipline du mariage, par exemple, et des questions éthiques et politiques.

#### 43. États-Unis d'Amérique

Le premier dialogue luthéro-réformé aux États-Unis aboutit au document *Marburg revisited* (1966). Fondé sur une recherche théologique importante, ce dialogue ne voit pas « d'obstacles insurmontables à une communion de chaire et d'autel ». Il recommande aux organismes nord-américains « d'encourager leurs Églises membres à entrer en négociations en vue d'une intercommunion et d'une pleine reconnaissance de leurs ministères respectifs » (p.52). Aucune des Églises participantes ne prit de décision officielle allant dans ce sens, que ces Églises fussent membres du conseil des Caraïbes et d'Amérique du Nord de l'Alliance Réformée Mondiale, ou du Comité national de la Fédération luthérienne mondiale aux U.S.A. (p. 54 : diverses actions furent certes entreprises mais on ne donna pas suite à la proposition d'entrer en négociations...). Il faut noter que ces dialogues eurent lieu dans le contexte de communion ecclésiale *de facto*, à divers niveaux, et que ces conditions existent encore.

44. La deuxième phase de conversations (1972-1974) fut moins productive. Les participants étudièrent la Concorde de Leuenberg récemment publiée (voir plus haut). Ils conclurent qu'à cause de son orientation si centrée sur les thèmes classiques du seizième siècle, cette approche était peu adaptée aux situations américaines si différentes. Les participants « firent observer que l'Église américaine luthérienne (ALC) et l'Église luthérienne américaine (LCA), ainsi que les Églises réformées adhèrent à la *doctrine* de la Sainte-Cène, telle qu'elle est exprimée dans leurs Confessions de foi respectives, dans la *pratique*, cependant elles affirment que les différences confessionnelles relatives au mode de la présence du Christ ne sauraient être considérées comme des obstacles à une communion de chaire et d'autel » (pp. 57ss). Exprimant une certaine frustration quant à leur « incapacité d'avancer théologiquement », les participants recommandèrent de se rencontrer mutuellement « à tous les niveaux de vie pour une écoute renouvelée de l'Évangile..., autant que sur la base de leurs traditions confessionnelles et ecclésiastiques ». Toute déclaration de communion d'autel en résultant devrait être traitée « d'une Église à une autre Église » (p. 58).

45. Lors de la récente troisième phase du dialogue (1981-1983), les participants s'arrêtèrent sur les questions centrales de la justification, de la Sainte Cène et du ministère. Ce dernier sujet n'avait pas encore été traité lors des dialogues américains. Le groupe elabora, – se fondant sur le travail théologique déjà accompli qui constituait selon lui, une base solide pour un accord entre luthériens et réformés, – un accord tellement contraignant qu'il appelait une action urgente. Il y avait accord sur le fait que les anciennes condamnations ne s'appliquaient plus aux partenaires actuels. Cependant le groupe avait la ferme conviction qu'une déclaration de communion était, en tant que telle, insuffisante.



Ce qu'il était nécessaire d'obtenir, c'était un renouvellement de vie dans le culte, la réflexion et la mission communes.

46. Les recommandations envoyées aux Églises dans *An invitation to Action* (Une invitation à l'Action), 1984, les incitaient à envisager une action en vue :

- d'une reconnaissance mutuelle des Églises ;
- d'une reconnaissance mutuelle de leurs ministères ordonnés ayant la charge de la prédication et de l'administration des Sacrements ;
- d'une reconnaissance mutuelle des célébrations de la Sainte Cène « en tant que moyen de grâce par lequel Christ accorde la communion avec lui-même, nous assure le pardon des péchés, et nous promet la vie éternelle » ;
- de la mise en place d'un processus de réception de ce rapport qui engagerait luthériens et réformés dans des réflexions et des cultes communs (sont mentionnées les célébrations communes de la Sainte Cène, la prédication, ainsi que la présidence par des ministres d'une tradition dans des paroisses de l'autre tradition). Le processus les engageait dans la mission à tous les niveaux, et référerait tout problème théologique non résolu à un dialogue ultérieur, dans le contexte des nouvelles relations (pp. 4-6).

47. Les participants de l'Église luthérienne – Synode du Missouri – présentèrent un rapport minoritaire, renonçant à recommander la pleine communion. En 1984, l'Église presbytérienne du Cumberland accepta que *An Invitation to Action* fût examinée au sein de l'Église, mais elle ne participa pas au dialogue ultérieur. En 1986, des membres de la Lutheran Church in America, la American Lutheran Church, la Association of Evangelical Lutheran Churches, la Reformed Church in America et la Presbyterian Church (USA), qui prévoyaient chacune une assemblée nationale durant l'été de cette même année, rédigèrent une déclaration commune basée sur le texte de *An Invitation to Action*, légèrement modifié en ce qui concerne la Sainte Cène : «... un moyen de grâce par lequel Christ, vraiment présent dans le sacrement, est donné et reçu, la rémission des péchés proclamée et vécue, et par lequel nous est accordé un avant-goût de la vie éternelle ». Par un amendement, des dispositions furent prises en vue de « services communs occasionnels de Sainte Cène » et d'échanges de pasteurs » là où cela est approprié et souhaitable, et conformément aux disciplines de nos diverses Églises ». Toutes ces Églises, sauf la Lutheran Church in America, approuvèrent ce texte commun. La Lutheran Church in America modifia ces recommandations, ne reconnaissant pas la Sainte Cène des autres Églises, mais encourageant la communion avec des membres de la Reformed Church in America et de la Presbyterian Church (USA), conformément aux disciplines ecclésiales en vigueur. La possibilité de services communs occasionnels de Sainte Cène fut retenue « là où cela est approprié et souhaitable, et en accord avec les disciplines de nos diverses Églises », en attendant l'établissement de la « pleine communion » avec ces Églises réformées. Cette Église demanda la poursuite des dialogues sur la Sainte Cène, la christologie et la prédestination.

48. La constitution de la nouvelle Église évangélique luthérienne en Amérique (1988) résultant de l'AELC, de l'ALC et de la LCA institua une nouvelle structure pour les relations luthéro-réformées aux États-Unis. Les discussions actuelles se déroulent entre ses représentants et ceux de l'Église unie du Christ, l'Église réformée en Amérique, et l'Église presbytérienne (USA). Elles ont pour objectif de déterminer l'ampleur et la nature du travail nécessaire avant que la communion puisse être déclarée entre les deux traditions.

## **Autres exemples de relations**

49. Beaucoup de relations luthéro-réformées existent sans donner lieu à un dialogue explicite entre les Églises. Ce sont pourtant d'importants tremplins en vue de l'unité. Citons en exemple les facultés théologiques ou les institutions sociales communes. Pour des Églises qui vivent côte à côte, sans se soucier l'une de l'autre, ni se connaître, de tels efforts coopératifs permettent de surmonter la méfiance ou les difficultés du passé et de reconnaître pleinement leur lien baptismal d'unité en Christ.

50. Un certain nombre d'Églises réformées et luthériennes sont séparées géographiquement l'une de l'autre et ont peu de possibilités immédiates de pratiquer une communion ecclésiale. Ceci ne signifie en aucun cas que ce document est hors de propos pour elles. Les organismes mondiaux luthériens et réformés ont une fonction spéciale à remplir à leur égard. Ils sont des instruments de contacts au niveau mondial, établissant des rapports entre toutes leurs Églises membres autour de sujets concernant la communion ecclésiale, même pour les Églises qui n'ont pas sur leur lieu géographique de partenaire de l'autre confession.

## **III – L'UNITE DANS LA DIVERSITE**

51. À la suite des confessions historiques, nous affirmons en tant que luthériens et réformés qu'un accord sur la prédication juste de l'Évangile et l'administration des sacrements conformément à la Parole de Dieu est nécessaire et suffisant pour la vraie unité de l'Église (voir § 26 plus haut).

52. Cette compréhension de l'unité de l'Église montre clairement qu'au lieu de prendre unité et diversité pour des opposés, il faut voir la diversité comme faisant partie de la richesse de notre unité en Christ. Il nous faut, néanmoins, faire une distinction à propos de la diversité. Une divergence qui compromet un accord complet sur la prédication juste de l'Évangile et l'administration correcte des sacrements rend la communion ecclésiale impossible. Elle devient, de ce fait, une différence qui divise et ainsi un exemple de diversité illégitime.

53. Pour que l'unité puisse être réalisée, il faut surmonter la nature séparatrice de telles différences. Lorsqu'un accord total est atteint en matière de Parole et des Sacrements et qu'il n'est plus remis en question par les différences qui demeurent, ces différences perdent leur caractère séparateur. Elles deviennent des éléments légitimes de la vie de nos Églises. De telles différences sont alors portées par l'accord plus profond sur Parole et Sacrements et expriment notre unité dans la diversité.

54. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il y eut malheureusement rupture de la communion entre nos Églises. Les différences devinrent des réalités séparatrices. C'est la raison pour laquelle les confessions de cette époque contiennent des condamnations mutuelles.

Ces condamnations traitaient de la compréhension de la Sainte Cène, étroitement liée aux problèmes christologiques et à la doctrine de la double prédestination. Au cours des quarante dernières années, des représentants de nos deux Églises ont étudié ces questions difficiles, à fond, dans de nombreux dialogues nationaux et internationaux. Des études ont été faites, principalement aux Pays-Bas, en France et en République fédérale allemande. Elles rendirent possible le dialogue en Europe, en particulier la Concorde de Leuenberg et les études faites en Indonésie et aux États-Unis (voir § 27-50). Ainsi fut obtenu un large consensus sur toutes ces questions qui séparaient les Églises.

## **Parole et Sacrements**

55. L'accord fondamental entre les traditions luthérienne et réformée sur Parole et Sacrements a été démontré dans les études historiques et théologiques réalisées aux États-Unis et en Europe (par ex. *Marburg Revisited* (1966), les *thèses d'Arnoldsheim* (1960), *Auf dem Weg* (1967) et *Auf dem Weg II* (1971). Ces études n'ont pas seulement traité les diverses condamnations traditionnelles, mais ont reformulé le consensus fondamental relatif à l'Évangile de la justification par la foi, exprimé dans une commune compréhension de Parole, Baptême et Eucharistie.

56. Cet Évangile est la bonne nouvelle que le Fils de Dieu devint homme en Jésus-Christ pour nous et notre salut, qu'il fut crucifié et ressuscita des morts. Par sa vie, sa mort et sa résurrection, il prit sur lui le jugement de Dieu sur le péché humain et démontra l'amour de Dieu pour le pécheur, réconciliant le monde entier avec Dieu.

57. Pour l'amour du Christ, nous les pécheurs avons été réconciliés avec Dieu, non parce que nous avons mérité l'approbation de Dieu, mais par un acte de pure miséricorde de sa part. Le Saint-Esprit nous appelle et nous donne la possibilité de nous repentir et d'accepter l'offre bienveillante de Dieu. Ceux qui placent leur confiance en cet Évangile, et qui croient en Christ, comme Sauveur et Seigneur, sont justifiés aux yeux de Dieu.

58. Les traditions luthériennes et réformée confessent chacune cet Évangile avec le langage de la justification par la grâce au moyen de la foi seule (*Invitation to Action*. Texte sur la justification 2-4 ; cf. *Concorde de Leuenberg* 7-12).

59. Le Baptême est administré avec de l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Dans le Baptême, Jésus-Christ accueille l'homme soumis à l'esclavage du péché et de la mort, il l'introduit de façon irrévocable dans la communion de son salut, afin qu'il devienne une nouvelle créature. Il l'appelle, par la force du Saint-Esprit, à s'agréger à son Église, à vivre dans la foi, à se convertir et à le suivre chaque jour (*Concorde de Leuenberg*, 14).

60. Dans la Cène, Jésus-Christ, le ressuscité, s'offre lui-même, en son corps et en son sang donnés pour tous, par la promesse de sa parole, avec le pain et le vin. Il nous accorde ainsi le pardon des péchés et nous libère pour une vie nouvelle dans la foi. Il renouvelle notre assurance d'être membres de son corps. Il nous fortifie pour le service des hommes.

61. En célébrant la Cène, nous proclamons la mort du Christ par laquelle Dieu a réconcilié le monde avec lui-même. Nous confessons la présence du Seigneur ressuscité parmi nous. Dans la joie de la venue du Seigneur auprès de nous, nous attendons son avènement dans la gloire (*Concorde de Leuenberg*, 15 et 16).

62. De telles déclarations vigoureuses de notre même compréhension commune de Parole et Sacrements sont fondées sur des études préalables. Elles constituent un témoignage suffisant pour nous convaincre nous-mêmes que l'accord entre nos deux traditions ne repose pas sur une convergence portant sur certains aspects de « Parole et Sacrements ». Cet accord représente un consensus sur l'Évangile même de Jésus-Christ. Même si certaines différences demeurent, plus rien ne s'oppose à une communion ecclésiale à cause de cette base commune d'un accord sur l'Évangile. À la lumière de ce plein accord, les anciennes condamnations ne sont plus applicables à nos Églises partenaires.

## **Églises et ministère**

63. Notre accord sur « Parole et Sacrements » entraîne comme conséquence nécessaire une convergence dans notre perception du caractère fondamental de l'Église. L'Église est

la communauté des croyants, fondée par Jésus-Christ à travers la prédication juste de l'Évangile et l'administration correcte des sacrements.

64. Tout en étant d'accord sur cette compréhension fondamentale de l'Église, nous connaissons dans nos traditions des pratiques ecclésiologiques variées, manifestées par exemple dans des conceptions différentes de l'organisation, du culte et de la mission. L'étude de la vie des Églises de tradition luthérienne ou réformée permet de mettre ceci en évidence.

65. De telles différences sont, cependant, les expressions légitimes de notre diversité ; elles ne mettent nullement en cause notre accord fondamental sur l'Évangile.

66. Cela est-il aussi vrai pour le ministère ? Cette question est un des sujets de discussion et de préoccupation des débats entre nos deux traditions confessionnelles. Des discussions récentes sur les conceptions luthérienne et réformée du ministère ont mis en évidence un certain nombre de points communs :

- tout ministère dans l'Église découle du ministère de Jésus-Christ et l'exprime, par le Saint-Esprit ;

- le ministère est donné à l'ensemble de l'Église et sa mission centrale est d'annoncer l'Évangile au monde entier ;

- par le Baptême, tous les croyants sont appelés à être prêtres et à participer au ministère de Jésus-Christ ;

- au sein de ce sacerdoce de tous les croyants, Dieu a donné un ministère particulier de la Parole et des Sacrements qu'il confère par ordination à des hommes et des femmes et qui s'exprime dans la prédication publique de l'Évangile, l'administration des Sacrements et le service pastoral. Le sacerdoce de tous les croyants ne saurait exister indépendamment du ministère de la Parole et des Sacrements, et inversement, il ne saurait y avoir de ministère de la Parole et des Sacrements indépendamment du sacerdoce de tous les croyants ;

- le ministère ne peut exister sans cadre, ordre, structure, fonction et surveillance ;

- tout ministère participe au ministère de la foi apostolique ;

- le ministère est un don de Dieu, mais aucune forme ou structure n'a été établie une fois pour toutes par le témoignage biblique.

67. Chacun des aspects de cette base commune s'exprime de manières très différentes dans les Églises de nos traditions. Des différends d'accents ont conduit à des pratiques qui peuvent paraître contradictoires. Par exemple, les luthériens ont traditionnellement conçu le ministère de l'unité (*épiscopè*) comme une fonction particulière, alors que les Églises réformées ont confié cette responsabilité à un corps ecclésiastique appelé *presbyterium* ou *classis*. Des études récentes ont fait apparaître que de telles différences concernent la forme et la structure, certes, mais aussi des différences d'interprétation théologique légitimes. Notre compréhension commune de l'Évangile n'est pas pour autant remise en cause.

68. Cette dernière remarque devrait nous montrer, qu'en dépit des distinctions nécessaires, aucune fausse séparation ne saurait être faite entre les éléments constitutifs de l'Église (Parole et Sacrements) et les questions de structure et d'organisation. Il est impératif pour la réalisation de la communion ecclésiale que dans tous les domaines nous soyons assurés que les structures ecclésiales et les traditions existantes ne

compromettent en aucun cas le consensus sur Parole et Sacrements, ni ne masquent notre unité en Christ. Ceci peut arriver lorsque ces structures s'opposent directement au consensus ou lorsque l'organisation humaine de l'Église est soit surestimée, ou encore sous-estimée. Une constante vigilance est donc nécessaire au niveau local. Il est important de poursuivre l'étude théologique de ces questions ecclésiologiques, de sorte que notre diversité légitime ne devienne pas à nouveau cause de séparation. En l'état actuel, l'ensemble de l'Église a le devoir de structurer son ministère, corporatif ou personnel, de telle sorte que la transmission de l'Évangile de la réconciliation et de l'amour puisse être connue à travers le monde entier.

### **Témoignage et service dans ce monde**

69. Notre compréhension commune de l'Évangile libère, mais lie aussi les Églises pour un service commun et un témoignage commun dans le monde. Nos traditions soulignent la nouvelle obéissance de la foi active dans l'amour et l'impossibilité de séparer justification et sanctification. La lutte pour la justice, les droits de l'homme, la paix et la sauvegarde de la création exige de l'Église l'acceptation d'une responsabilité commune.

70. Au XVI<sup>e</sup> siècle les luthériens exprimaient cet enseignement par la doctrine des deux règnes et les réformés par celle de la royauté du Christ. Les deux expressions d'un même enseignement furent cependant mal comprises lorsqu'elles furent interprétées en dehors du contexte historique dans lequel elles avaient été élaborées.

71. L'Église d'aujourd'hui est appelée à témoigner du Christ dans des situations très variées : les formulations du XVI<sup>e</sup> siècle peuvent ne pas s'appliquer directement. Ce qu'elles voulaient affirmer alors, reste cependant intégralement valable. En tant que chrétiens, nous sommes appelés à annoncer et à vivre l'amour de Dieu là où l'humanité est dans le besoin, à éliminer les causes de la souffrance humaine, à défendre la justice et la paix dans la communauté et dans l'ensemble de la création. Notre incapacité d'accomplir ce devoir, la tolérance de l'injustice et toutes les formes d'oppression deviennent des contre-témoignages qui contredisent notre foi. Tel est le défi spécifique que nos Églises ont à relever aujourd'hui.

72. Pour ce qui est des questions éthiques, il existe aussi une diversité légitime entre nos Églises, nos communautés et chaque chrétien. Le consensus dans la Parole et les sacrements qui nous lie peut se traduire dans une grande variété d'expressions aux plans politique et social. Mais là aussi, la diversité peut devenir illégitime. Certaines convictions éthiques cessent d'exprimer l'accord existant dans la compréhension de l'Évangile. Ceci obstrue le chemin qui mène à la table commune du Seigneur et brise, de ce fait, la communion ecclésiale. Les décisions de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Alliance réformée mondiale de suspendre le droit de membre des Églises qui défendent et pratiquent l'apartheid, en sont une illustration. Il est donc important qu'au sein de nos Églises et communautés, comme entre elles, nous nous engageons dans une recherche commune de témoignage et de service, là où les grandes questions contemporaines sont en jeu (paix, justice, racisme, génétique, bioéthique, etc.). Notre communion ecclésiale est une communauté qui connaît et accepte la diversité. Mais ceci n'implique pas l'acceptation indifférenciée de n'importe quelle attitude ou opinion.

### **Langage, ethnicité et sectarisme**

73. La particularité de chaque tradition ne peut être mesurée en termes de seule doctrine. Il est important de noter que des facteurs tels que la politique, l'ordre social, l'économie

et l'éthos qui ont d'une certaine manière façonné la vie et la pensée de l'Église, ont eux-mêmes été élaborés sur la base des postulats théologiques. Même aujourd'hui, ils peuvent être nourris par des racines religieuses cachées. La ténacité avec laquelle nous nous accrochons à nos particularismes luthérien et réformé pourrait bien être une question d'intérêt personnel, de nationalisme ou de chauvinisme culturel plutôt que de fidélité à l'Évangile.

74. Le langage lui-même, tout en étant un don de Dieu, n'est qu'un moyen imparfait de communication de notre compréhension de l'Évangile et de ses implications. La signification des mots évolue au cours des siècles et le même terme, utilisé dans une culture, peut avoir des connotations différentes dans une autre. Pratiquement chaque mot que nous utilisons dans l'Église et la théologie a subi au moins un glissement de sens. Les théologiens sont aujourd'hui de plus en plus conscients de la complexité du langage métaphorique utilisé dans notre discours sur Dieu. Le langage appartenant à la foi, et à celui de la Bible, a été utilisé pour justifier l'injustice et les intérêts propres. Nous sommes convaincus que l'imperfection du langage et son abus sont en partie responsables de nos divisions historiques. Nous regrettons de ne pas l'avoir reconnu effectivement par le passé. Et pourtant, en tant que don de Dieu, le langage est un instrument du Saint-Esprit. Les chrétiens luthériens et réformés reconnaissent dans les Paroles de leurs confessions respectives, la vérité biblique qui nous réunit dans l'Évangile. Nous affirmons que Jésus-Christ seul est la Parole et que les confessions des traditions luthérienne et réformée s'adressent à lui et lui seul.

75. Certains facteurs ethniques et raciaux ont contribué à diviser nos traditions. Bien que la « race » et l'« ethnie » aient rassemblé les gens et contribué au sens de leur identité, ces éléments ont aussi créé des suspicions dans nos Églises et perpétué des divisions. Notre confession commune de l'Évangile met au défi toute séparation fondée sur la race, le sexe, l'ethnie ou la classe sociale. Nous affirmons les points suivants :

- Christ est le fondement unique de l'Église (cf. § 19 plus haut) ;
- nous sommes justifiés non à cause de qui nous sommes ou de ce que nous sommes dans le monde, mais par la grâce de Dieu en Christ (cf. § 21 plus haut) ;
- toute notre vie lui appartient, à lui seul (cf. § 24 plus haut).

Ainsi, notre confession commune conteste toute doctrine de supériorité raciale ou de domination ethnique. Nous reconnaissons cependant que l'identité raciale et ethnique est des dons du Seigneur et nous nous réjouissons de la création de Dieu, de sa merveilleuse diversité de races, de peuples et de nations. La réalité ethnique peut d'ailleurs devenir un moyen par lequel nous rendons témoignage. La culture sert aussi le Christ.

76. Alors que la réalité ethnique peut quelquefois unir, le sectarisme divise toujours. Nous devenons sectaires lorsque nous permettons à des expressions de l'Évangile de s'ériger en barrière nous séparant de ceux qui l'expriment différemment. Notre affirmation commune témoigne que le mur nous séparant du Père a été détruit par Jésus. De ce fait, les murs qui nous séparent les uns des autres doivent également être démolis (cf. § 21 plus haut). Nous demandons instamment aux chrétiens luthériens et réformés du monde entier, de prier pour que l'Esprit les guide à reconnaître Christ et l'Évangile dans leurs confessions respectives. Nous leur demandons aussi de faire leur examen de conscience afin de déterminer si les confessions et les doctrines destinées à la réconciliation n'auraient pas dégénéré en des systèmes devant conforter des positions de pouvoir et de privilège. Tout en affirmant la diversité enrichissante de nos Églises, nous déplorons

l'usage sectaire de l'Écriture et des confessions de foi pour justifier les divisions. Nous sommes réconciliés en Christ et appelés à devenir des instruments de réconciliation.

77. Par le don de son unique Esprit, notre unique Seigneur peut utiliser nos diversités pour exercer le ministère de réconciliation du Christ, pour édifier le corps unique de Christ et utiliser l'Église comme le témoin devant toutes les nations, afin d'obtenir l'accomplissement des desseins de Dieu pour sa création dans le royaume de Dieu.

78. Nous croyons que l'unité, la diversité et l'harmonie sont chacune des dons de Dieu à l'Église. Par conséquent, la diversité ne doit pas obscurcir l'unité, ni le souci d'unité désavouer la diversité. Ensemble, nous servons un et même Seigneur. Ce n'est qu'à travers lui, et lui seul, que nous avons accès au Père par l'Esprit unique.

#### **IV – RECOMMANDATIONS**

79. À la lumière de cette découverte qu'il n'y a pas d'obstacle à une communion ecclésiale, *nous exhortons* les Églises luthériennes et réformées du monde entier, membres de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Alliance réformée mondiale, à se déclarer en pleine communion les unes avec les autres. Nous entendons par là :

80. – Reconnaître que les condamnations prononcées autrefois les uns contre les autres ne peuvent plus être considérées comme s'appliquant aujourd'hui.

81. – Établir une pleine communion de chaire et d'autel/table, avec la nécessaire reconnaissance mutuelle des ministères ordonnés pour la Parole et les Sacrements.

82. – S'engager à la croissance dans l'unité par de nouvelles formes communes de vie ecclésiale et de mission.

83. Nous avons abouti à cette recommandation à partir de notre conviction que les Églises luthériennes et réformées sont en accord sur les questions essentielles et suffisantes pour la vraie unité de l'Église : la juste prédication de l'Évangile et l'administration des Sacrements conformément à la Parole de Dieu (cf. § 51-78 plus haut). Les différences qui demeurent entre nous dans la prédication et les Sacrements, ne peuvent plus être considérées comme motifs de séparation (cf. § 52 plus haut).

84. Nous sommes heureux qu'un certain nombre d'Églises luthériennes et réformées aient déjà déclaré la communion ecclésiale avec des Églises de l'autre tradition. Parmi elles, les Églises luthériennes et réformées qui ont signé la Concorde de Leuenberg (1973), les Églises luthériennes et réformées d'Indonésie et l'Église évangélique éthiopienne Mekane Yesu. Les représentants de ces Églises participant à notre dialogue ont témoigné de la signification de cette nouvelle relation pour leurs Églises. Nous encourageons d'autres Églises à confirmer elles aussi, par une déclaration de pleine communion, la réalité de leur unité en Christ.

85. *Nous lançons un appel* à toutes les Églises luthériennes et réformées pour qu'elles traduisent leur unité de manière plus réelle et visible à leurs membres et au monde. Qu'une Église en soit aux balbutiements du rapprochement, ou qu'elle ait déjà déclaré la communion ecclésiale avec l'autre tradition, une croissance persévérante dans l'unité sera une réponse fidèle à la volonté d'unité du Christ.

86. En, vue d'une telle démarche réfléchie et permanente pour la réalisation de notre unité, nous encourageons nos Églises à :

87. – Prendre l’initiative en allant vers l’autre, partout où se trouvent des Églises des deux traditions.

88. – S’engager dans un travail et une réflexion théologiques permanents et communs sur les doctrines essentielles de notre foi, sur la vie de culte et nos traditions liturgiques, et sur les structures de l’Église. Ainsi, nous apprendrons les uns des autres et nous nous familiariserons avec toutes les dimensions du dialogue luthéro-réformé dans le monde entier.

89. – Développer un témoignage et un service communs dans le monde, comportant à la fois l’évangélisation et la réponse concrète aux défis de la société moderne.

90. – Incorporer l’apprentissage de la communion entre nos Églises dans notre programme pédagogique en général : éducation théologique pour le ministère, formation continue pour les pasteurs, éducation laïque des enfants et des adultes. Il deviendra de plus en plus naturel de réaliser de tels programmes en commun. Il faudrait aussi y inclure le réexamen des vieux clichés que nous avons les uns des autres.

91. – Aboutir aux nouvelles structures qui seront nécessaires pour pouvoir témoigner de cette nouvelle relation.

92. – Mettre en œuvre les actions mentionnées ci-dessus de telle sorte qu’elles s’accordent avec nos engagements vis-à-vis d’autres Églises au sein du mouvement œcuménique.

93. *Nous proposons* qu’à chaque niveau de la vie ecclésiale, des Églises membres de nos deux traditions explorent ensemble ce que nécessite leur situation particulière pour croître dans l’unité. Les situations à travers le monde sont si diverses qu’il faut façonner selon chaque contexte, les nouvelles dispositions et modèles de vie à partager.

94. – Au niveau local, il faut mettre l’accent sur une recherche de possibilités fructueuses de rencontres personnelles avec des représentants de l’autre tradition. Les suggestions des recommandations (85-92) se prêtent toutes à la situation locale. Des célébrations communes peuvent être développées pour des occasions spéciales. Par exemple, à certains endroits, un dimanche annuel de partage œcuménique peut devenir une tradition pleine de sens et inclure des échanges de pasteurs et de fidèles dans les paroisses respectives.

95. – Au niveau régional ou national, les recommandations (§ 85-92) se traduiront différemment, mais resteront tout aussi importantes. Ici, l’accent devrait être mis sur l’évolution des structures en vue d’un échange régulier entre les Églises et leur développement d’un témoignage commun.

96. – Au niveau international, nous faisons appel à la Fédération luthérienne mondiale et à l’Alliance réformée mondiale pour qu’elles collaborent chaque fois que possible dans leur travail. Elles auront à étudier les conséquences nécessaires de la nouvelle relation créée entre leurs Églises membres luthériennes et réformées. Nous recommandons vivement que des efforts soient faits dans tous les dialogues œcuméniques de chacune des deux traditions afin d’explorer à fond les implications pour ce dialogue de ce qui a été dit à d’autres partenaires par des Églises luthériennes ou réformées. Ainsi, les Églises peuvent évaluer de manière consciente la cohérence et la compatibilité des divers aspects du dialogue œcuménique.

97. *Nous demandons* à toutes les Églises luthériennes et réformées que ce rapport soit intégré dans leur ordre du jour pour étude. Nous demandons que leurs réponses aux



recommandations soient transmises à la Fédération luthérienne mondiale ou à l'Alliance réformée mondiale.

Source :

*Positions Luthériennes* 37/1989, p. 223-249.

*documentation-unitedeschretiens.fr*